

**PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS***concernant**une demande de crédit complémentaire extraordinaire de CHF 190'000.- au budget 2025 pour le projet « Jardins du Casino 2025 »*

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 101 du règlement du Conseil communal du 1er septembre 2016, la Municipalité sollicite l'octroi d'un complément au budget pour des charges de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

**1. Contexte**

Lorsqu'elle a élaboré son programme de législature 2021-2026<sup>1</sup>, la Municipalité a identifié plusieurs objectifs stratégiques tendant à augmenter l'attractivité économique et le rayonnement extérieur de la Ville, dont en particulier un objectif tendant à dynamiser le centre-ville. Plusieurs actions prioritaires et exemplaires de la politique visée ont été envisagées, notamment la promotion touristique de la culture, de l'activité physique et de la nature (action 01.3), l'embellissement et la propreté des espaces publics (action 01.4), un plan d'action pour le centre-ville (objectif 01.5) et le déploiement des « RDV des terrasses (action 01.5). Plusieurs mesures ont déjà été mises en œuvre ou sont en cours (cf. Communication 25.02, du 1<sup>er</sup> mai 2025).

La Municipalité est au demeurant convaincue que le secteur des « Jardins du Casino », à proximité directe de la gare, du Théâtre Benno-Besson ainsi que des différents commerces du centre-ville constitue une opportunité à développer, afin de redonner aux Yverdonnoises et Yverdonnois, mais aussi aux touristes et visiteurs des communes voisines, l'opportunité de se divertir dans un cadre magnifique et de redécouvrir leur ville. Or, si ce périmètre a tout pour plaire, il souffre d'une mauvaise réputation, liée notamment au phénomène de deal de rue qui s'y est développé, particulièrement en 2024. On ne peut nier à cet égard que la situation en matière de deal de rue à Yverdon-les-Bains est préoccupante, comme elle l'est également dans d'autres villes, en particulier Lausanne et Vevey. Les causes en sont multifactorielles et les pistes de solutions pour y remédier sont recherchées à tous les niveaux, que ce soit en termes de prévention et d'intégration des personnes les plus précaires ou dans le fonctionnement de la « chaîne pénale », incluant notamment les autorités de police. Force est de constater qu'il n'existe pas de solution unique et que seules des mesures multiples, concertées à tous les niveaux institutionnels, pourront améliorer la situation.

Cela étant, la Municipalité, déjà mobilisée de longue date sur cette problématique, travaille sur plusieurs axes pour renforcer sa stratégie de lutte contre le deal de rue. C'est dans le cadre de ce travail qu'elle a saisi l'occasion de rendre à toutes et tous l'opportunité et l'envie

---

<sup>1</sup> Cf. Communication CO22.07, du 22 juin 2022

de se réapproprier cet espace. La Municipalité a ainsi mis sur pied pour l'été 2025 (9 mai-31 août 2025) un projet d'animations de l'espace des « Jardins du Casino » (espace du kiosque à musique). Diverses activités ludiques destinées à l'ensemble des citoyennes et citoyens sont proposées.

Le projet comprend l'installation par la Ville de nouvelles infrastructures provisoires sur le site (terrains de pétanque, tables de ping-pong, terrain de street floorball, casiers connectés). Par ailleurs, un mandataire local a été chargé d'y installer du matériel, d'animer le site et de servir de la petite restauration, ainsi que de proposer des animations sportives et culturelles ponctuelles (en collaboration avec le restaurant La Grange). Le mandat implique en outre des interventions en matière de fermeture de la zone hors des horaires d'ouverture, d'amélioration de l'éclairage, de surveillance, d'aménagements divers du site ou encore de communication.

Au vu de l'urgence de pouvoir disposer de ces aménagements dès l'arrivée de la belle saison, la Municipalité a dû engager rapidement les négociations et signer différents contrats en lien avec ces infrastructures, pour un montant d'environ CHF 170'000.-, portant sur du matériel, des prestations de service ou des travaux. Différentes factures sont encore attendues pour un montant d'environ CHF 20'000.-, ce qui portera le coût total à CHF 190'000.-. Le projet ne pouvant bénéficier de subventions, ce montant correspond à la charge nette pour la Commune.

<b>Nature de la dépense</b>	<b>Montant (TTC)</b>
Terrains de pétanque	CHF 1'500
Tables de ping-pong extérieures	CHF 10'000
Installations de deux BoxUp	CHF 0
Plancher provisoire pour le floorball	CHF 15'000
Aménagement bâtiment de la Kipole	CHF 15'000
Déplacement de la déchetterie	CHF 3'000
Suppression du parc à chiens	CHF 2'000
Amélioration éclairage et énergies	CHF 12'500
Mandataire : charge nette pour la Ville	CHF 65'000
Fermeture de la zone	CHF 10'000
Surveillance	CHF 30'000
Animations culturelles et sportives	CHF 14'000
Communication	CHF 5'000
Divers et imprévus	CHF 6'000
<b>Total</b>	<b>CHF 189'000</b>
<b>Total arrondi (TTC)</b>	<b>CHF 190'000</b>

Même s'il s'inscrit dans une politique de dynamisation du centre-ville, ce projet ne pouvait être anticipé, puisqu'il a été rendu nécessaire par l'évolution de la situation liée au deal de rue de ces derniers mois. Cela étant, conformément à l'article 101 du règlement du Conseil communal, et sur la base des dispositions du préavis PR 24.30PR concernant le budget 2025, la Municipalité peut engager des dépenses imprévues lors de l'établissement du budget et des dépenses qui revêtent un caractère exceptionnel si elles n'entraînent pas un dépassement du crédit accordé par le budget de plus de CHF 50'000.-.

Lorsque, comme en l'occurrence, la limite de CHF 50'000.- est dépassée, la Municipalité peut, dans les cas urgents, engager la dépense nécessaire sans attendre la décision du Conseil communal, moyennant communication à celui-ci, ce que la Municipalité a bien eu soin de faire (cf. Communication CO25.03 du 8 mai 2025).

## 2. Crédit complémentaire extraordinaire

Au vu des considérations qui précèdent, la Municipalité demande un crédit complémentaire extraordinaire de CHF 190'000.- sur le compte 01200.3130.00 Prestations de services et honoraires, dont plus de CHF 170'000.- sont déjà engagés.

		<b>Budget 2025</b>	<b>Crédit compl.</b>
<b>A. CHARGES</b>			
7. URBANISME, RH, CULTURE ET DURABILITE			
01200.3130.00	Prestations de services et honoraires	51'520	
	Projet Jardins du Casino 2025 (décision municipale du 07.05.2025)		190'000
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>190'000</b>



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission des finances et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Un complément au budget 2025 représentant une augmentation de charges de CHF 190'000.- est accordé à la Municipalité.

Article 2 : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévu au budget 2025, comprenant la 1 <sup>ère</sup> série de crédit complémentaire de CHF 740900	10'250'870
Charge supplémentaire extraordinaire	190'000
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	10'440'870

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

  
P. Dessemontet



Le secrétaire :

  
F. Zürcher

Délégué de la Municipalité : M. Pierre Dessemontet, syndic